



Au Conseil Général

Municipalité de Dizy

Dizy, le 29 avril 2024

Préavis no 1/2024 : Rapport de gestion et comptes 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

Le présent préavis demande l'approbation du rapport de gestion et l'acceptation des comptes de la commune pour l'année 2023 par le Conseil Général.

II. Explications

Les comptes 2023 présentent un excédent de revenus de CHF 23'976.77. Ce résultat est dû à des rentrées d'impôts plus importantes (gains immobiliers CHF 39'587.-, impôts sur bénéfice des personnes morales 62'208.-, droits de mutation 35'598.-) ainsi qu'à un versement de CHF 62'500.- par la Sotrag. Un montant de CHF 80'000.- a été attribué au "fonds de réserve général" pour les futurs travaux liés au séparatif du village.

Nous portons également à votre connaissance que la fiduciaire, chargée de la révision de nos comptes, a effectué son contrôle en date du 26 mars 2024.

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 1/2024, « Rapport de gestion et comptes 2023»
- Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter les comptes communaux de l'année 2023.
2. d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

M. Alain Jaquier

Déléguée municipale : Mme Brigitte Bütler



La secrétaire

Mme Stéphanie Baudat

Annexes : - Comptes 2023 - rapport de gestion 2023